

# SÉRIE T DE PLACEMENTS EMPIRE VIE

## Série T : des revenus mensuels prévisibles et fiscalement avantageux

Si vous souhaitez obtenir un revenu mensuel fiscalement avantageux de vos placements, envisagez d'acheter des parts de la série T des fonds communs de placement Empire Vie : elles permettent de bénéficier d'une distribution annuelle de 6 % ou de 8 %.

### Comment la série T fonctionne-t-elle?

Les distributions mensuelles de la série T sont des remboursements de capital (RC), dont l'imposition est différée. Tout revenu payé à titre de RC réduit le prix de base rajusté (PBR). Vous réalisez des gains ou des pertes en capital lorsque vous vendez le placement ou que le PBR atteint zéro<sup>1</sup>.

### Pourquoi investir dans la série T

#### Prévisibilité

Les distributions sont fixées annuellement, de sorte que vous savez à l'avance la somme que vous recevrez chaque mois<sup>2</sup>.

#### Efficience fiscale

La distribution des RC vous permet de reporter le paiement de l'impôt sur les gains en capital potentiels jusqu'à la vente de vos parts.

#### Potentiel de croissance

Le revenu que procure la série T n'affecte pas le potentiel d'appréciation du capital d'un placement.

#### Options de versement

Deux distributions mensuelles cibles sont offertes : 6 % ou 8 %<sup>3</sup>.

### Conservez une plus grande part de votre revenu de placement

Le tableau suivant montre le traitement fiscal de différents types de distribution. Comme les distributions de RC ne sont pas immédiatement imposables, vous pouvez conserver une plus grande part de votre revenu après impôts.

	Revenu ordinaire	Revenu de dividendes admissible	Gains en capital	RC
Revenu	5 000 \$	5 000 \$	5 000 \$	5 000 \$
Taux d'imposition marginal*	53,3 %	39,3 %	26,8 %	0 % <sup>4</sup>
Impôt sur le revenu	2 665 \$	1 965 \$	1 340 \$	0 \$
<b>Ce que vous conservez</b>	<b>2 335 \$</b>	<b>3 035 \$</b>	<b>3 660 \$</b>	<b>5 000 \$</b>

\* Source : Agence du revenu du Canada. Les résultats varient selon les provinces; calculs basés sur les taux d'imposition marginaux maximums de l'Ontario pour 2016. Les taux ont été ajustés en fonction du type de revenu.

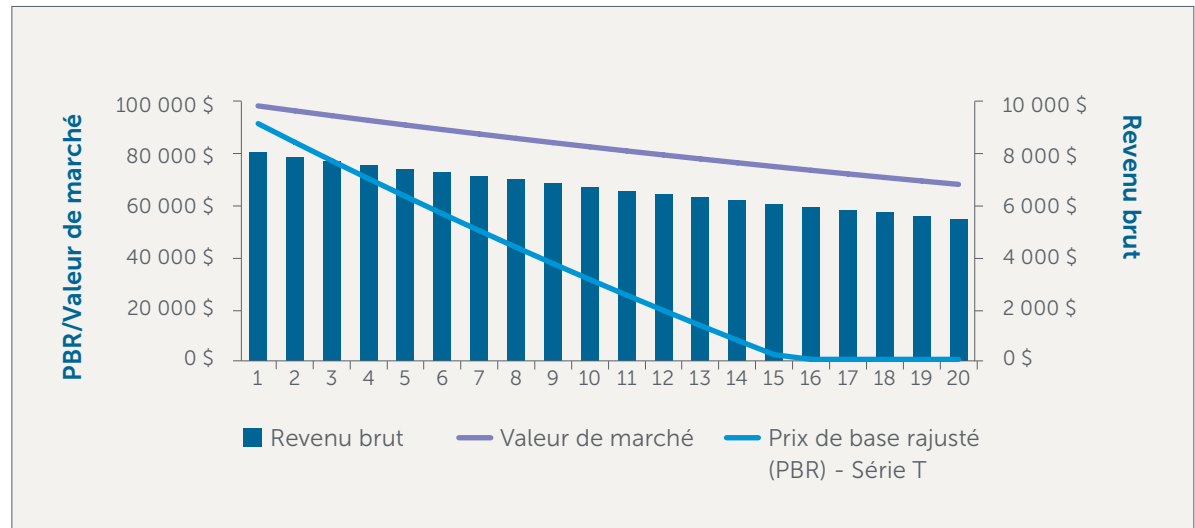
# SÉRIE T

## DE PLACEMENTS EMPIRE VIE

### Des revenus qui vous aident à maintenir votre style de vie actuel

Le report de l'impôt est l'un des avantages de la série T. Vous pouvez ainsi obtenir un revenu de vos placements dès aujourd'hui et conserver votre capital le plus longtemps possible.

Supposons que vous avez investi un montant ponctuel de 100 000 \$ dans des parts de la série T, avec une distribution cible de 8 % et un rendement moyen de 6 %. Vous recevrez un revenu brut total de 132 957 \$ sur une période de 20 ans, ce qui représente un revenu mensuel moyen de 554 \$. De plus, la valeur de marché de votre placement s'élèvera tout de même à 66 761 \$<sup>1</sup>, puisque vous n'avez vendu aucune part de la série T.



### Pour de plus amples renseignements, communiquez avec votre conseiller ou visitez le [www.placementsempirevie.ca](http://www.placementsempirevie.ca).

<sup>1</sup> Lorsque le PBR chute à zéro, toutes les distributions subséquentes sont traitées comme des gains en capital et imposées en conséquence. L'épargnant est responsable de calculer le PBR ainsi que les gains ou pertes en capital réalisés lors de la vente de parts. Tout revenu et gain en capital généré par un fonds est distribué à la fin de l'année séparément des distributions mensuelles de RC.

<sup>2</sup> Les distributions mensuelles moyennes de RC versées sur les parts devraient s'établir, de façon approximative, entre 5 % et 7 % pour la série T6 et entre 7 % et 9 % pour la série T8. Les distributions sont basées sur la valeur liquidative moyenne du fonds au cours de l'année.

<sup>3</sup> Les distributions annuelles de RC sont réinitialisées chaque année pour maintenir le taux de distribution cible.

<sup>4</sup> Les distributions de RC ne constituent pas un revenu imposable; elles font partie des distributions en espèces.

<sup>5</sup> À titre d'illustration seulement. Le revenu annuel avant impôts est établi à 8 % du placement initial dans l'illustrateur et est utilisé pour calculer le revenu avant impôts des parts de la série T. Les distributions annuelles de RC sont réinitialisées chaque année pour maintenir le taux de distribution cible. Pour plus de détails, veuillez consulter le prospectus simplifié des fonds communs de placement Empire Vie. On suppose que le revenu des parts de la série T est entièrement constitué de RC. Les fonds peuvent distribuer un revenu et des gains en capital sur une base annuelle; ces distributions sont établies par défaut à 0,6 %. On suppose que la distribution annuelle est composée à 50 % d'intérêts, à 30 % de dividendes et à 20 % de gains en capital.

La vente de parts de la série T peut générer des gains ou des pertes en capital. Placements Empire Vie Inc. est le gestionnaire des fonds communs de placement Empire Vie (les « fonds »). Les parts des fonds ne sont disponibles que dans les territoires où elles pourraient être légalement mises en vente et seulement par les personnes autorisées à vendre de telles parts. Un placement dans un fonds commun de placement peut donner lieu à des frais de courtage, à des commissions de suivi, à des frais de gestion et à d'autres frais. Veuillez lire le prospectus avant d'investir. Le versement des distributions n'est pas garanti et peut fluctuer. Le versement des distributions ne doit pas être confondu avec la performance d'un fonds ou son rendement. Si les distributions versées par le fonds sont supérieures au rendement du fonds, votre placement initial diminuera. Les distributions versées en conséquence des gains en capital réalisés par un fonds ainsi que le revenu et les dividendes obtenus par le fonds sont imposables entre vos mains au cours de l'année où ils sont versés. Votre prix de base rajusté sera réduit du montant de tout remboursement de capital. Si votre prix de base rajusté devient inférieur à zéro, vous devrez payer l'impôt sur les gains en capital sur le montant inférieur à zéro. Les fonds communs de placement ne sont pas garantis et leur valeur change fréquemment. Le rendement passé ne garantit pas les résultats futurs.

<sup>MD</sup> Marque déposée de L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie. Placements Empire Vie Inc. utilise cette marque sous licence.